

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : École de musique – tarifs année scolaire 2009-2010

Rapporteur : Sofi LE HUNSEC

L'école de musique Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.

Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels de la commune mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.

Dans un souci de favoriser l'accès à un large public et de diminuer le coût de l'enseignement pour les familles à faible revenus, de nouveaux tarifs, il est proposé de nouvelles modalités d'application des tarifs (cf tableau ci joint).

Tarifs pour les cycles 1 et 2 :

- Diminution des tarifs pour les tranches B, C et D.
- Maintien du tarif 2008-2009 pour les tranches E et F
- Augmentation pour les tranches G, H, I.

Location d'instruments :

Jusqu'alors, le coût de location d'un instrument était de 21,22€ par an avec un tarif dégressif pour le 2ème enfant (-20%), le 3ème enfant (-30%), et le 4ème enfant (-40%). La période maximale de location était fixée à deux ans.

Il est proposé de mettre en place un tarif de location en fonction du quotient familial, tout en maintenant la dégressivité en fonction du nombre d'enfants. Les inscrits bénéficieraient d'une année supplémentaire de location (maximum 3 ans). Le tarif appliqué serait en augmentation chaque année.

Exemple :

- Un enfant en tranche B louerait la 1ère année l'instrument à 9,36 €, la 3ème année 21,85 €.
- Un enfant en tranche H, s'acquitterait la 1ère année d'un coût de 30 €, et la 3ème de 70 €.

Cela aurait pour incidence d'inciter les familles à plus fort revenus à acheter un instrument, permettant ainsi aux personnes à plus faible revenus de bénéficier une année supplémentaire du parc instrumental.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE les tarifs ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR